

# 3.6

## Avis d'audiences

---

---

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Luc Vallée 133796	(CD00-0725)	Janine Kean, président Benoit Bergeron, A.V.A. Felice Torre, A.V.A.	1 <sup>er</sup> mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	audition sur culpabilité
			4 mai 2009 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
Robert Carrier 106166	(CD00-0723)	François Folot, président André Noreau Pierre Masson, A.V.A.	5 mai 2009 à 9h30	Édifice Lomer Gouin Tribunal Administratif du Québec, 575, St-Amable, 3 <sup>e</sup> étage, salle 3.30 Québec	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité
			6 mai 2009 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
			7 mai 2009 à 9h30			
Pascal Baril 101136	(CD00-0681)	Janine Kean, président Gisèle Balthazard, A.V.A. Pierre Beaugrand, A.V.A.	5 mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.  Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.  Défaut de subordonner son intérêt	audition sur sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>personnel à celui de son client.</p> <p>Conflits d'intérêts.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive.</p> <p>Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	
Brian Ruse 130043	(CD00-0753)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Tan Pham Huu	11 mai 2009 à 9h30 12 mai 2009 à 9h30 13 mai 2009 à 9h30 14 mai 2009 à 9h30 15 mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Armando Odorico	(CD00-0726)	François Folot, président	12 mai 2009 à 9h30	Commission des lésions	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou / non-paiement à	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
125222		Marie Guédo Louise Bordeleau	13 mai 2009 à 9h30	professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	l'assureur des sommes perçues.	
Réjeanne Pelletier 126463	(CD00-0749)	François Folot, président Mario Brassard Simon Roy	14 mai 2009 à 9h30 15 mai 2009 à 9h30	À venir Québec	Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Yvan Prévost 127859	(CD00-0589)	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Yvon Fortin, A.V.A.	19 mai 2009 à 9h30 20 mai 2009 à 9h30 21 mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client. Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Transaction non dans l'intérêt de	Audition sur requête

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>l'investisseur.</p> <p>Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.</p> <p>Avoir fait signer un document en blanc.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.</p>	
Luigi De Luca 109123	(CD00-0756)	Janine Kean, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Shirtaz Dhanji, A.V.A.	20 mai 2009 à 9h30 21 mai 2009 à 9h30	Hôtel Holiday Inn 420, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B4	<p>Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.</p> <p>Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.</p> <p>Avoir causé un découvert ou risque de découvert.</p> <p>Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.</p> <p>Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins</p>	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					financiers.	
Guy Marois 154091	(CD00-0748)	Janine Kean, président Pierre Décarie Gisèle Balthazard, A.V.A.	22 mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	audition sur sanction
Christina Provost 128024	(CD00-0709)	Janine Kean, président Antonio Tiberio Jacques Denis, A.V.A.	25 mai 2009 à 9h30  26 mai 2009 à 9h30  27 mai 2009 à 9h30  28 mai 2009 à 9h30	À venir Montréal	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Marc-André Froment 113045	(CD00-0733)	François Folot, président Bernard Gilles Lacroix, A.V.C. Patrick Haussmann, A.V.C.	26 mai 2009 à 9h30  27 mai 2009 à 9h30  28 mai 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Mauricio Bourque Labelle, expert en sinistre (à l'emploi d'un assureur) Certificat n° 170734	2008-12-01(E)	Me Patrick de Niverville, président Gilles Beaulieu, expert en sinistre, membre Gilles Marin, expert en sinistre, membre	7 mai 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de répondre aux demandes de renseignements contenues dans une correspondance du syndic ( <i>article 56 du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );	Audition de la plainte
Mauricio Bourque Labelle, expert en sinistre (à l'emploi d'un assureur) Certificat n° 170734	2009-03-01(E)	Me Patrick de Niverville, président Gilles Beaulieu, expert en sinistre, membre Gilles Marin, expert en sinistre, membre	7 mai 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour s'être approprié, pour ses fins personnelles, de l'argent qui lui a été confié dans l'exercice de son mandat ( <i>article 59(15) du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );	Audition de la plainte
Roger Gingras, C.d'A.As., courtier en assurance de	2008-11-01(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président Ian Cytrynbaum,	7 mai 2009 (14h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat ( <i>article 7(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	Audition des représentations sur sanction

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
dommages Certificat n° 14635		C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre  Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre			1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir ( <i>article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  1 chef avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et celles de ses règlements ( <i>article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  1 chef pour s'être placé, directement ou indirectement, en situation de conflit d'intérêts ( <i>article 10 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Michel Guertin, expert en sinistre Certificat n° 115733	2008-04-01(E)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président Élaine Savard, expert en sinistre Michel Barcelo, expert en sinistre	20 et 21 mai 2009 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir manqué de modération, d'objectivité et de dignité ( <i>article 6 du Code de déontologie des experts en sinistre</i> );  1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme ( <i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> )	Audition de la plainte